

## **L'élevage amateur d'animaux non domestiques Et le certificat de capacité OUI ou NON !**

Aujourd'hui, tout le monde veut faire comme il l'entend et sans aucune limite.

Le gros problème est que, sur le nombre des éleveurs amateurs, une grande partie est formée de petits trafiquants et, parmi ceux-là mêmes, de vrais business man et même, j'ose le dire, des contrebandiers !

Parmi ceux qui restent, très peu éprouvent la passion vraie pour les espèces qu'ils détiennent, très peu démarrent avec pour idée d'élever pour sauvegarder les espèces.

C'est ainsi que, depuis plusieurs années, on assiste à une non-reconnaissance de la terrariophilie et à un renforcement et un durcissement de la législation. Je n'ai pas peur de vous dire que nous sommes même loin d'en finir avec ce durcissement de position quant à la terrariophilie.

### **Pourtant, je crois encore que les petits éleveurs amateurs ont leur place dans le monde de la sauvegarde des espèces à la condition essentielle qu'ils deviennent enfin responsables.**

Depuis les années 1965/70, nous savons tous que la vente de d'animaux de compagnie non-domestiques n'a fait que s'amplifier. Elle a commencé par la vente d'oiseaux et poissons exotiques, puis sont arrivés les reptiles et même, ces toutes dernières années, les insectes et invertébrés de toutes sortes dont certaines espèces sont dangereuses à la manipulation !

Ces animaux non domestiques ont tout d'abord été vendus sans aucune contingence ni limite législative, dans des circuits où ils n'avaient pas leur place, par des vendeurs peu scrupuleux et non qualifiés : les poissonniers, les grainetiers dans les années 1970, les jardinerie et autres animaleries.

Des millions d'animaux de différentes espèces prélevées dans la nature, puis maintenues dans des conditions déplorables ont été importées et exportées dans le monde entier. Ceci sans aucune mise en quarantaine 8 fois sur 10, la plus part du temps sans aucune facture et pas davantage de conseil à leur maintenance, avec des noms le plus souvent illusoire et non appropriés.

Ce fut le cas des tortues dites « de jardin » , vendues à de simples particuliers à des prix dérisoires (5Fr) ou excessifs, (1000 Frs voir même beaucoup plus...) sans aucun conseil de survie : la plupart de ces tortues sont maintenant mortes par milliers.....

Il a été estimé en France que plus de 150 000 tortues étaient vendues par an (principalement des Testudo entre 1968/1974). Il existe même des histoires de coursives qui nous disent qu'il y avait des surplus à l'importation que l'on arrivait pas à vendre comme ce fut le cas de 5 Tonnes de Testudo horsfieldi bradées à 2.50Fr/piece et d'autres qui ont fini par être transformées en farine animale pour bovins (Cf. : Référence dans le livre Tortues d'eau douce et tortues terrestres de F.CLARO et P.Bourdeau vétérinaire N° isbn 2686326611364).

Puis est venu le temps des tortues exotiques.... Mieux vaut ne plus compter les espèces importées vendues comme jouet avec l'affirmation que ces dernières resteraient petites....

Aujourd'hui tout le monde incrimine les particuliers ayant acheté ces Tortues ? ? ? ?

Et plus encore ceux qui sont arrivés à les maintenir en vie et qui aujourd'hui commencent à avoir de la reproduction, ce qui est un véritable miracle vu le peu d'information que nous avons à l'époque !

On devrait plutôt les féliciter pour leur don d'observation, leur dextérité et leur bon sens !

Il s'est monté partout des associations : Certaines contre l'importation, la vente et l'élevage de ces animaux et d'autres, au contraire, réclamant le droit à tout particulier détenteur de chéloniens de pouvoir élever !

Quant aux animaliers, ils ont commencé à se plaindre quand le législateur a exigé qu'ils soient pourvus du certificat de capacité pour assumer la vente d'animaux non domestiques !

Ils étaient, d'une part, mécontents d'être montrés du doigt parce que, pour la plupart, incompetents et incapables à renseigner sur les espèces qu'ils prétendaient vendre.

La législation a donc exigé d'eux qu'ils justifient de leurs qualités et passent un certificat de capacité qui attesterait leur aptitude à renseigner sur la maintenance de ces animaux avant de les vendre (Nous sommes encore loin du compte : plus de 30 % d'entre eux n'en sont pas encore détenteurs !).

D'autre part, ils trouvaient parfaitement injuste que les éleveurs amateurs qui avaient de la reproduction ne soient mangés à la même sauce qu'eux-mêmes et ne soient pas obligés également au certificat de capacité.

C'est vraiment le comble de tout...

Aujourd'hui sous, l'impulsion de plusieurs associations, l'administration a sorti plusieurs lois et décrets sur le droit ou pas d'importer, de vendre ces animaux et d'autres lois -souvent incompréhensibles- sur le droit ou pas de les élever...

Toutes les parties se font la guerre à coup d'articles ou d'alliances de plus en plus hypocrites et qui ne mèneront à rien !!!

Et en fait il n'y a aujourd'hui que le consommateur, le simple particulier, qui se retrouve montré du doigt et en pseudo- infraction envers la loi ....

Alors qu'ailleurs, certains font du business avec leur association ou fomentent une révolution pour être les plus reconnus dans le monde de la chéloniophilie !!

Le simple petit éleveur amateur ne sait plus qui écouter ou que comprendre et retourne dans la clandestinité ce qui fait chaque année reculer encore et encore les principes même de la sauvegarde et de la protection de ces animaux.

**« Je dis STOP ! Qu'on arrête de nous considérer comme des pigeons et qu'on arrête d'en vouloir seulement à notre porte-monnaie ! »**

Beaucoup aujourd'hui ont suivi les yeux fermés certains, beaux parleurs mais peu scrupuleux, et se sont fourvoyés par manque d'information et de compétence, à passer un certificat de capacité pour se légitimer.

Au bout du compte, ils se retrouvent avec l'interdiction de reproduire certaines espèces détenues.

Où est le progrès ?

Bien sur, la sévérité avec laquelle sont dispensés ou non les certificats de capacité tient aussi à la conduite parfois irresponsable de certains particuliers : le nombre d'abandons de ces animaux dans les lacs et rivières, la vente leur reproduction sans aucune traçabilité et même l'hybridation certaines espèces n'encouragent pas les examinateurs à la clémence.

Des histoires comme celle-ci il y en a pléthore ! Qu'elles soient dues à la faute du législateur ou de l'éleveur, nous pouvons les compter par dizaines et elles ont chacune leur propre dose de colère.

Il faut enfin devenir responsable pour vivre sa passion et aujourd'hui c'est plus facile qu'il y a 10 ans avec le nombre de liste de discussions, de forum sur Internet, d'associations Etc. La sagesse populaire dit «si on veut, on peut..... »

Il faut savoir que, même si on est « anti association » (comme je suis en train de le devenir, bien que j'en aie fondé une moi-même !), Certaines font un véritable travail pour aider les éleveurs amateurs comme les capacitaires.

Je souhaite vous en parler d'une tout particulièrement qui pourra vous aider dans vos démarches si vous choisissez la responsabilité.

Une association aujourd'hui peut nous fournir et nous expliquer tout les textes de lois sur la protection de la nature et l'élevage de ces animaux c'est l'association : [aceand@wanadoo.fr](mailto:aceand@wanadoo.fr)

Chaque éleveur ou détenteur de tortues doit rester son propre maître et il doit par lui-même, s'il veut avancer dans sa passion, choisir :

- soit de rester clandestin et là il choisi les complications en cas de problèmes avec le législateur,

- soit de devenir un éleveur responsable. Il peut le faire de deux façons :

. en s'associant avec d'autres (en association ou non) afin de défendre leur droit et de prouver leur bonne volonté à le faire,

. ou bien en passant le certificat de capacité en se faisant aider par des capacitaires et des associations comme ACEAND qui vous envoie les textes de lois à connaître et qui vous aidera dans l'évolution de votre dossier pour que vous puissiez convaincre les fonctionnaires de la commission de ce Certificat.

Mais n'oublions pas que rien n'est simple : ni pour les fonctionnaires en charge de faire passer le certificat de capacité, ni pour les éleveurs qui s'y soumettent.

Il me semble important de mettre en garde et de ne pas systématiquement incriminer les mêmes!!

Rappelons que ce sont nos propres compétences et connaissances que nous engageons dans une commission des sites, et non celles des autres, car l'élevage pour lequel nous demandons un CDC..... est bien le nôtre.

Pour moi cela à duré entre 4 et 6 ans (1<sup>ère</sup> demande en 1996, obtention en 2000 puis modification en 2002) : cela nécessite de la volonté, une foi certaine et connaître non seulement son bon droit mais encore son devoir !

Je suis tombé aussi sur certains fonctionnaires qui ne voulaient pas m'accorder " le droit d'élevage " : ce fut donc à moi de les convaincre ! A l'issue du troisième dossier, j'obtins enfin ce droit. Sur le moment et devant leur premier refus, je l'avoue j'éprouvais beaucoup de colère ; mais depuis, quelques années ayant passé, je m'aperçois que c'était tout à fait normal.

Info sur (aceand@wanadoo.fr) ATTENTION cette association vous envoie de la documentation pour vous aider à passer le CDC afin que vous soyez armés pour votre capa, mais elle ne le passe pas pour vous !

Comme me l'a écrit J.Claude STAHN Président - aceand@wanadoo.fr, une association ne peut et ne doit pas être adhérente à ACEAND, seulement des personnes, à titre individuel.

Je pense personnellement qu'il ne faudrait pas confondre comme certain l'on fait... nos rôles respectifs...

Pour moi, l'association ACEAND est une association qui a pour but de rechercher et analyser tous les textes de loi pour aider les capacitaires ou futurs capacitaires à blinder ou monter leur dossier afin que ceux -ci se trouvent confortés dans leur démarche.

Mais aussi ACEAND est là pour essayer de comprendre ces textes et à la limite pour être un lien avec les autorités administratives sur certaines anomalies ou litiges juridiques...

Notre rôle à nous -association ou fédération chéloniophile ou Terrariophile- est de défendre l'élevage amateur d'animaux non domestiques prouvant ainsi que nous avons une place sur le plan de la sauvegarde et la protection de ces espèces.

Notre premier rôle est de nous battre pour ces éleveurs afin que l'on prenne en considération qu'au moment de la vente de certains de ces animaux ( en animaleries ou jardinerie voir même poissonneries) il y a une vingtaine d'années passées, il n'y avait aucune restriction d'achat, pas de mise en garde, pas davantage de droit ou d'interdiction de les élever, et encore moins de CITES .

Donc il nous importe qu'au niveau administratif il y ait une reconnaissance de ces particuliers qui n'ont qu'un ou deux de ces animaux (voir un nombre limité à X sujets) et que l'on arrive dans l'avenir à légitimer ces éleveurs. Il leur suffirait d'une simple déclaration (cerfa) de ces animaux. Il faudrait qu'à terme ils aient le droit de les détenir et de faire une reproduction d'un certain nombre d'entre eux ( reproduction contrôlée avec une traçabilité) et n'aient pas le droit de vendre mais seulement le droit d'échanger ou de donner avec papiers à l'appui (bon de cession).

En même temps, nous ne sommes pas là pour générer de futurs petits trafiquants comme il s'avère que c'est le cas dans bon nombre d'associations actuellement..

Ceux qui veulent devenir des collectionneurs ou des éleveurs reconnus afin de pouvoir échanger ou bien même vendre les issus de leur élevage, doivent eux se responsabiliser et passer un Capa.....

Que l'on aide nos adhérents dans ce sens Oui ! Mais que l'on le passe pour eux, non !

Le certificat de capacité est personnel et doit rester le propre du demandeur : il doit le faire lui même bien sur avec l'aide d'association qui va l'aider à le monter, mais il ne faut pas que cela devienne un standard ou un kit déjà conçu où le demandeur n'aura plus qu'à signer....et à se présenter devant la commission des sites. Cela, personnellement, je suis contre!

Tant pour l'éthique que pour le demandeur lui même qui va se retrouver en commission avec des textes appris par cœur et qui ne saura pas répondre à une question différente de celles évoquées dans le kit.

On voit déjà actuellement bon nombre d'éleveurs amateurs ne connaissent même pas le moitié des espèces qu'ils détiennent et qui font aujourd'hui de l'élevage intensif à seule fin de business.

Résultat : on commence à voir de l'hybridation d'espèces même chez les reptiles et bon nombres de malformations sur ces juvéniles vendues en animalerie etc..etc..

Où est l'éthique ???

On en entend parler beaucoup dans diverses organisations ! Mais il y a aucun auto contrôle de celles -ci!

Il est toujours facile de critiquer (ONCFS, DDSV, MNHN, DIREN, DDAFC, DDSV

Douane, GENDARMERIE) ou les associations, mais regardons tout d'abord à l'intérieur de nos propres rangs.

Et de grâce, ne soyons pas hypocrite comme certaines des nombreuses associations..... Si l'on est adhérent, osons dire en face notre mécontentement, quitte à faire une pétition sur les nombreuses listes au lieu de parler en mails privés et de se taire devant leurs dirigeants.

Si chaque association d'élevage dans sa région d'origine avait pris et maintenu contact avec ((ONCFS, DDSV, DIREN, DDAFC, Douane, GENDARMERIE) en leur envoyant un dossier d'activités associatives et une information de responsabilisation des adhérents à une meilleure traçabilité de leurs animaux nous en serions pas là !

Alors j'aurais tendance à dire à chacun son calvaire, et ne mélangeons pas tout..

ACEAND doit rester ACEAND et faire ce qu'elle fait si bien c'est-à-dire informer et aider au niveau général les capacitaires et futures capacitaires...

Et c'est aux associations locales, ou bien à vous à titre personnel si vous êtes « anti association », de prendre contact avec les autorités administratives pour mieux coordonner les efforts et les doléances de chacun afin que ceux qui veulent réellement élever et respecter les règles puissent continuer leur activité avec la bénédiction de tous.

Quant aux fédé, elles ne sont là que pour uniformiser les idées et combats mais aussi pour responsabiliser leurs associations affiliées dans un seul but : la défense du droit à l'élevage responsable, et rien d'autre.

Beaucoup leur donne trop d'importance et attendent trop d'inraisemblables promesses....Mieux vaut être reconnu dans sa région et travailler d'un commun accord avec les autorités de celles-ci que d'essayer d'être reconnu par le reste du monde ! N'oublions pas qu'en France chaque préfet de région à le droit, ou non, d'accorder un droit d'élevage dans sa région qu'il soit amateur ou professionnel ! Et ce n'est pas le ministre de l'agriculture ou de l'environnement qui s'arrogera la décision et pas davantage la CEE.....

Et je pense, en ce qui me concerne, qu'il faut faire très attention aux alliances à moins de connaître bien et depuis longtemps le partenaire. Cette précaution ne nous empêche pas, individuellement, d'envoyer un courrier à qui de droit sur un point de mécontentement commun.

Je suis tout à fait contre les affiliations à des organismes qui deviennent si gros qu'ils n'arrivent plus à avoir la moindre cohérence ; mieux vaut 50 associations écrivant à leur propre nom qu'une seule organisation représentant des centaines de membres, du moins c'est mon avis...

Chacun doit défendre ses idées et rester maître de la situation sur ses propos, et si, de surcroît, chacun prenait à cœur son rôle, nous aurions bien moins de problèmes....

Nous, dans notre association nous essayons de maintenir les très bons rapports avec les autorités administratives de notre région en les informant régulièrement de nos activités.... On est jamais aussi bien servi que par soit même, et il ne faut jamais compter à 100% sur les autres sinon la chute est rude, et c'est pour cela que je me méfie de plus en plus de soit disant "alliances".....

De plus beaucoup de particuliers "éleveur/amateur" actuellement sont de simples marginaux voulant tous les droits sans aucun regard, et je ne comprends pas que bon nombre d'associations, veuille aujourd'hui les pousser à passer un capa pourquoi ? ? ?

Mieux vaut faire un tri sélectif, il y a les passionnés et responsables (qui veulent se déclarer ou passer un capa) : Pour ceux-là, oui, nous sommes là prêts à leur apporter une aide. Quant aux autres (trafiquants etc..) , ils n'ont rien à faire dans nos associations.

Du moins c'est mon avis et ma politique au sein de la chéloniophilie

Michel BRUN